

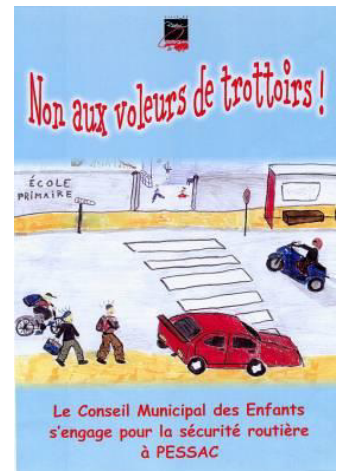
# La circulation des piétons

**Non aux voleurs de trottoirs.** Le Conseil Municipal des Enfants de Pessac a choisi de travailler en 2003 sur le thème de la sécurité routière. Cette affiche était au coeur de la campagne de communication réalisée par la Ville pour la rentrée scolaire. Elle était visible sur les panneaux d'affichage de la commune durant les mois d'août et septembre 2003.

Malheureusement il existe aussi d'autres **voleurs de trottoirs** moins connus que les automobilistes comme les **concessionnaires de services publics** (EDF, Télécom...) ou même des **collectivités publiques** comme la CUB, sans parler des **publicitaires** qui occupent l'espace public sous forme de mobilier urbain avec l'accord des collectivités gestionnaires.

Pour dégager les trottoirs encombrés afin d'assurer cette liberté fondamentale d'aller et venir en toute sécurité pour tous il faut :

- enfouir les réseaux
- développer un plan lumière
- contrôler l'occupation de l'espace public



## Enfouir les réseaux

Au moins trois raisons majeures motivent l'enfouissement des réseaux aériens des concessionnaires comme France Télécom et EDF dont deux portent sur la sécurité. Certaines des observations suivantes s'appliquent également à certaines installations comme les armoires techniques de gestion des feux implantées par la CUB...

<b>Sécurité des piétons</b>	<p>Certains trottoirs de faibles largeurs sont en outre encombrés par des poteaux supportant les réseaux de télécommunications et d'électricité gênant voire empêchant le passage de personnes seules et, a fortiori, de personnes accompagnées ou à mobilité réduite. Le danger réside dans l'obligation pour les intéressées de passer sur la chaussée. Ce danger est sensiblement accru lorsqu'il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'enfants, de personnes âgées, de personnes à mobilité réduite ou de mamans avec une poussette ;</li> <li>• de rues où les deux trottoirs sont dans une situation similaire (faible largeur et [ou] encombrement) ;</li> <li>• de voies à double sens de circulation avec file de stationnement dont la largeur ne permet pas ce cumul de fonctions.</li> </ul>
-----------------------------	--

<b>Sécurité des réseaux</b>	<p>La tempête de 1999 a mis en lumière, si l'on peut dire, la <i>vulnérabilité</i> et la <i>fragilité</i> des réseaux aériens dont les conséquences sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rupture de la <i>continuité du service</i> ;</li> <li>• <i>l'insécurité</i> inacceptable en milieu urbain surtout pour les personnes (chute de câbles peut-être dénudés, plus de contact avec les services de secours ou avec les siens) ;</li> <li>• <i>l'inconfort</i> des usagers (chauffage, eau...)</li> </ul>
-----------------------------	--

<b>Esthétique</b>	<p>Cette motivation peut sembler dérisoire par rapport aux deux premières mais en général elle se cumule avec les précédentes. En outre les habitants sont à juste titre sensibilisés à leur cadre de vie (et à celui de leur ville) qu'ils ne veulent pas voir gâché par des installations abracadabrantesques (par exemple secteur château Pape Clément):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>cumul</i> de poteaux sans rationalisation des supports ;</li> <li>• <i>entrelacs</i> de fils dans toutes les directions ;</li> <li>• sites naturels ou monuments <i>défigurés</i> ;</li> </ul>
-------------------	--

· multiplication de boîtes techniques *non intégrées...*

Un plan d'enfouissement des réseaux s'impose mais compte tenu de l'ampleur du travail et de son coût des priorités doivent être établies :

<b>Sécurité</b>	<p>La sécurité conditionne les actions prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· trottoirs étroits en général et de desserte des services publics en particulier comme les écoles...</li><li>· réseaux dénudés ;</li><li>· zones commerciales et de services accueillant du public.</li></ul>
-----------------	--

<b>Rationalité des choix budgétaires</b>	<p>Il faut profiter des gros travaux entrepris sur la voirie pour faire de l'enfouissement une opération complémentaire d'un coût marginal relativement faible :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· voies nouvelles ou profondément remaniées ;</li><li>· raccordements souterrains systématiques pour tous les immeubles nouveaux ou remaniés y compris les maisons individuelles.</li></ul>
--	--

<b>Protection des sites</b>	<p>La protection des sites doit être envisagée comme une politique globale et cohérente s'appliquant aussi bien aux sites naturels que monumentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· sites naturels comme les parcs, EBC, vignobles ;</li><li>· monuments significatifs inscrits ou non (Cazalet, Bellegrave...);</li><li>· combinaison de sites naturels et monumentaux (Pape Clément...).</li></ul>
-----------------------------	---

<b>Négocier une charte qualité</b>	<p>Il importe de négocier une charte de qualité avec les concessionnaires comme avec certains intervenants non seulement pour améliorer l'existant mais aussi pour ne pas le faire empirer avec une participation financière peut - être modulée en fonction de la gêne causée en faisant prévaloir la sécurité:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>· EDF et France Télécom (2 contre exemples : poteaux laissés au giratoire des Ombrages et des boîtes techniques non intégrées , installation du câble en aérien après enfouissement du réseau téléphonique à la Clairière aux Pins !)</li><li>· CUB : boites techniques, signalétique...(2 contre exemples :Canelette et intersection des vignes du Pape Clément)</li></ul>
------------------------------------	--

## Développer un plan lumière

C'est avant tout un élément de **sécurité** en éliminant les **zones d'ombre** sur la voie publique et le *complément* des opérations précédentes d'enfouissement des réseaux. Les mêmes priorités s'appliquent à ce plan En effet l'éclairage public nécessite des supports aériens et seule l'alimentation peut être enfouie. Toutefois les équipements modernes permettent :

- des poteaux beaucoup plus *fins* donc sensiblement moins encombrants ;
- des poteaux plus *espacés* du fait de leur hauteur et de leur puissance ;
- un éclairage plus *puissant* donc plus *sécurisant*.

## Contrôler mieux l'occupation de l'espace public

Il s'agit pour les *équipements existants* de faire un *état des lieux* sur les trottoirs « prioritaires » et d'appliquer méthodiquement, le cas échéant, les mesures préconisées.

Pour les *équipements à venir* de donner la **priorité absolue à la circulation des piétons** (*c'est la technique qui doit s'adapter*) et de sortir aussi de l'hypocrisie de la *publicité déguisée en mobilier urbain* (abribus devenant abri publicité ou « sucette » avec information municipale sur la face non visible et non lisible !) implantée pour mettre avant tout en évidence le message publicitaire et pouvant faire obstacle à la circulation normale des piétons.